Pour citer cet article :

Mauroux-Fonlupt (Marie), “Rapport à Monsieur le directeur : Service de la liberté surveillée de Laval”, 9 p. (Archives nationales Pierrefitte, fonds Marie Mauroux-Fonlupt, 208 AS XXXI /2).

Enfants en justice
XIX-XX ème siècles

MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION
DE L'EDUCATION SURVEILLEE
-o-o-
Inspection
-o-o-

29 AVR. 1971

n° 9.71

R A P P O R T
à
MONSIEUR LE DIRECTEUR

-o-o-o-o-

Septembre 1970

Service de la Liberté Surveillée de LAVAL

Mme MAUROUX-FONLUPT

M. GUICHOUX est délégué permanent à LAVAL depuis le 1er octobre 1969 ; le poste était resté vacant depuis février. Il a eu un gros travail de contact à son arrivée, comme tous ceux qui prennent un service sans que le précédent titulaire n'ait pu passer quelques semaines avec eux. En septembre 1970 il avait fort bien fait sa place au Palais, à la satisfaction tant de son juge des enfants, Mme DEROUET que de M. CHOPLIN, Procureur de la République. Il a pris un grand nombre de contacts avec les services sociaux et les divers organismes qui peuvent aider ou encadrer les mineurs en liberté surveillée ; il est arrivé à rencontrer presque tous les jeunes et leurs familles. A la fois silencieux, réservé et observateur, il a un excellent contact avec les jeunes et les adultes; au cours de mon inspection, j'ai pu constater qu'il accueillait tous ceux qui se présentaient à son bureau ; c'est ainsi qu'en plus de jeunes d'âges divers - garçons et filles - j'ai assisté à des entretiens avec des parents, normaux, nerveux ou ivrognes, sans qu'il se départisse de son calme ; avec des patrons qui étaient contents ou venaient se plaindre ; avec des membres de services sociaux ou socio-éducatifs qui travaillent en équipe avec lui.

Ces entretiens m'ont suffisamment appris sur ses formes de relations humaines (dans le secteur précis qui nous intéresse) qu'il ne m'a pas semblé utile de faire "une tournée" comme avec les autres délégués permanents.

M. GUICHOUX, avant de prendre son poste, n'a pas participé à une session d'information ; il succédait à une très ancienne déléguée permanente qui connaissait tout le département... et n'a pas songé à son successeur. Il a dû reprendre les dossiers, les fichiers etc... mais il sera nécessaire de le convoquer à la session de fin janvier 1971 afin qu'il puisse mettre au point des questions qui lui posent encore problème. Dans les particularités qu'il a trouvées dans ce service, relevons la numérotation du registre matricule qui se faisait à la date de sortie des jeunes. Nous l'avons numéroté normalement en prenant pour base les mineurs présents au service à la fin de l'inspection... il y a toujours des cas qui ne sont pratiquement pas pris en charge mais qui augmentent le total de l'effectif.

.../...

Tous les dossiers des mineurs inscrits au service ont été vus et seuls ceux dont les titulaires posaient des problèmes éducatifs ou familiaux ont été retenus ; il était inutile de laisser au nouveau délégué des cas de mineurs qui ne relevaient plus de son aide soit du fait de l'ancienneté de la mesure, soit de la réadaptation réalisée, soit enfin de l'inutilité des efforts de rééducation. C'est après cette étude que nous avons établi les tableaux de l'effectif.

Ages des mineurs

Ages	Délinquants		Assistance Educ.		Total		Total Général
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
19 et 20 ans	10	1	4	9	14	10	24
17 et 18 ans	18	2	13	4	31	6	37
15 et 16 ans	5	-	7	4	12	4	16
13 et 14 ans	3	-	7	5	10	5	15
de 6 à 12 ans	-	-	6	7	6	7	13
moins de 6 ans	-	-	1	2	1	2	3
	36	3	38	31	74	34	108
	39		69		108		

L'effectif du service est composé pour 36% de délinquants et pour 64% de mineurs en assistance éducative.

.../...

Le service est responsable de treize fratries ; dans deux fratries il y a un mineur délinquant ; toutes les autres sont confiées par mesure d'assistance éducative ; elles sont 5 de 2 enfants, 4 de 3 enfants, 3 de quatre enfants et une de cinq enfants.

L'âge moyen des mineurs est de 17 ans et demi pour les délinquants et de 14 ans et demi pour les cas d'assistance éducative.

Durée de présence

Durée de présence	Avant 1968		1968		1969		1970		Total		Total general
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
19 et 20 ans	3	4	4	2	2	2	5	2	14	10	24
17 et 18 ans	3	2	3	1	14	-	11	3	31	6	37
15 et 16 ans	2	1	-	1	2	-	8	2	12	4	16
13 et 14 ans	-	1	2	2	5	-	3	2	10	5	15
de 6 à 12 ans	-	1	3	2	-	1	3	3	6	7	13
moins de 6 ans	-	-	-	-	-	-	1	2	1	2	3
	8	9	12	8	23	3	31	14	74	34	108
	17		20		26		45		108		

Ce tableau relève la durée de présence par âges et sexes des mineurs du service ; la durée moyenne est de 2 ans.

.../...

Le tableau suivant précise les années de placement par origine juridique :

Ages	Avant 1968		1968		1969		1970		Total	
	D	A.E	D	A.E	D	A.E	D	A.E	D	A.E
19 et 20 ans	4	3	2	4	1	3	4	3	11	13
17 et 18 ans	4	1	2	2	7	6	7	8	20	17
15 et 16 ans	2	1	-	2	1	2	2	6	5	11
13 et 14 ans	-	1	-	3	2	3	1	5	3	12
moins de 13 ans	-	1	-	5	-	1	-	9	-	16
	10	7	4	16	11	15	14	31	39	69
	17		20		26		45		108	

Ce tableau permet de constater que la durée moyenne de présence au service est sensiblement la même pour les mineurs délinquants et ceux placés par mesure d'assistance éducative, ce qui n'est pas courant.

Utilisation des diverses formes de liberté surveillée : la liberté surveillée préjudicielle, ordonnée par le juge d'instruction est pratiquée ; depuis son arrivée, M. GUICHOUX a été chargé de 7 cas qui sont devenus des cas de liberté surveillée d'éducation ; la décision définitive n'est pas encore prise pour deux derniers cas ; cette méthode remplace l'observation en milieu ouvert là ou les consultations n'existent pas ; le délégué permanent devient le "pivot" de l'observation, le juge pouvant demander des expertises à divers spécialistes.

La condamnation pénale assortie du sursis avec mise à l'épreuve est peu utilisée ; un seul cas est confié au délégué permanent.

.../...

Rôle du délégué auprès des mineurs incarcérés : le délégué s'occupe aussi des mineurs en maison d'arrêt ; il y en a quatre actuellement qui tous sortent d'IPES :

- un ouvrier agricole a été à StHILAIRE, EMANCE et revenu à St HILAIRE en faisant toujours un séjour en maison d'arrêt à la suite de vols.

- un sortait de MONTOY-FLANVILLE.

- deux venaient de SAINT-BIEZ-en-BELIN.

Activités et résidences des mineurs :

Activités	Résidence						Total		Total Général
	Familles		Patrons		Internats				
	G	F	G	F	G	F	G	F	
Pré-scolaires	1	2	-	-	-	-	1	2	3
Scolaires									
- primaire	11	9	-	-	-	1	11	10	21
- secondaire	2	3	-	-	-	-	2	3	5
- technique	3	4	-	-	1	4	4	8	12
Apprentis									
- avec contrat	3	-	4	-	-	-	7	0	7
- sans contrat	-	-	1	1	-	-	1	1	2
Salariés									
- ouvriers spécial.	9	1	1	2	-	-	10	3	13
- ouvriers non spéc.	6	1	1	-	-	-	7	1	8
- manoeuvres	19	1	-	-	-	-	19	1	20
- employées de maison	-	-	-	2	-	-	-	2	2
Cas spéciaux									
- chômeurs	5	2	-	-	-	-	5	2	7
- hôpital	-	-	-	-	-	1	-	1	1
- maison d'arrêt	-	-	-	-	7	-	7	-	7
	59	23	7	5	8	6	74	34	108
	82		12		14		108		

.../...

Les apprentis avec contrat sont chez des patrons - soit habitant dans leur famille, soit logés par leurs employeurs, en plomberie, boulangerie et magasinier ; en cuisine et trois en agriculture.

Les deux apprentis sans contrat sont dans l'agriculture.

Les ouvriers spécialisés sont dans les métiers du bâtiment (charpente, plomberie-sanitaire, maçonnerie, serrurerie, électricité) et de l'industrie : mécanique générale, tôlerie-peinture, fonderie et textile.

Le grand nombre de manoeuvres s'explique du fait que les mineurs arrivent en liberté surveillée trop âgés pour apprendre un métier avec contrat, car ils doivent subvenir à leurs besoins ; d'autre part la situation du département et la dispersion des mineurs oblige à profiter des activités qu'ils trouvent sur place.

En effet, le département de la Mayenne a une superficie de 521 hectares et une population de près de 252 800 habitants ; la densité de 20 habitants au kilomètre carré en fait un des département les moins peuplés de la France. A part le chef-lieu du département et l'agglomération lavaloise qui comprend 49 000 habitants, quatre villes comptent de 5 à 13 000 habitants et les 275 communes restant de 100 à 5 000 dont moins de 20% dépassent les 2 000 habitants ; c'est dire la dispersion des petites villes et des villages.

L'agriculture est la principale richesse du département, pays d'élevage et de céréales.

Les industries sont groupées dans l'agglomération lavaloise où l'on dénombre plusieurs petites usines de matières plastiques, textiles, charpentes métalliques, électricité, pièces détachées de voitures etc... Certaines villes du département ont aussi quelques usines : textiles, armoires métalliques etc... C'est là que les jeunes ont des emplois de manoeuvres.

Le délégué permanent est donc appelé à circuler beaucoup ; les 10 000 kilomètres annuels qui lui ont été alloués sont insuffisants pour couvir la réalité de ces déplacements.

.../...

Le tableau ci-dessous précisera la dispersion des mineurs du service.

Nombre de communes et importance de la population	Nombre de mineurs		Total
	Délinquants	Ass. Educative	
Laval et son agglomération	19	28	47
3 communes de plus de 5000 h.	2	5	7
4 communes de moins de 3000 h.	2	5	7
9 communes de moins de 2000 h.	4	8	12
8 communes de moins de 1000 h.	3	14	17
15 communes de moins de 500 h.	9	9	18
	39	69	108
	108		

Les aides de délégué permanent : en étudiant chaque cas de liberté surveillée on peut constater que :

- le délégué permanent assure seul la mesure pour 72 jeunes
- il est aidé par un service : internat, maison de jeunes, service social etc... pour 23 jeunes
- par une équipe : patron, instituteur, tuteur aux allocations familiales, responsable de loisirs etc... pour 8 jeunes
- par un délégué bénévole pour 5 jeunes

.../...

Il faut relever que ces cinq derniers mineurs sont suivis par deux très anciens délégués bénévoles, recrutés par Melle PINOT ; le premier s'occupe d'une fratrie de quatre et le second d'un garçon.

Ce second délégué participe depuis plus de 15 ans aux activités du service ; il a toujours eu des garçons en charge ; il les a parfaitement réinsérés dans la vie sociale ; la plupart de ces garçons - dont certains sont mariés - continuent à venir le voir et à lui demander conseil ; il semble que M. LEROUGE, habitant
La Grande Audoirie
53 - PARNE sur ROC
aurait bien mérité l'attribution de la médaille de l'Education Surveillée ; Melle PINOT, déléguée à la retraite depuis début 1969 me disait encore ces temps-ci l'aide tout à fait exceptionnelle qu'il avait été pour le service. Afin que la demande soit régulièrment introduite M. GUICHOUX doit prier le Juge des enfants d'adresser un rapport circonstancié à la Chancellerie.

L'association d'action éducative est le second moyen du délégué permanent pour aider les mineurs ; il en dépense les fonds avec prudence et réflexion ; ses dépenses les plus importantes sont l'aide matérielle aux mineurs : pensions, alimentation, loisirs. En 1969 l'association avait perçu 4 500f. ; M. GUICHOUX, en septembre 1970 n'avait eu qu'un mandatement de 2 500f. et était très inquiet de l'équilibre de sa trésorerie. Le second versement de 1 500f. est venu le rassurer bien que le total n'ait pas atteint la somme de 1969.

Il faut relever que cette association n'a comme aide que celle de la Chancellerie ; une association départementale de Sauvegarde, très bien implantée et gérant foyers et service en milieu ouvert, draine tous les fonds disponibles pour les jeunes inadaptés.

Notons aussi que si la comptabilité est très correctement tenue, elle ne l'est pas selon les directives de la Chancellerie. Le sujet sera mis au programme de la session des délégués permanents de janvier 1971 et M. GUICHOUX pourra ensuite établir une comptabilité conforme aux textes en vigueur.

En conclusion on peut dire que le délégué actuel, entré à l'Ecole d'Etat d'Educateurs le 1er octobre 1963, qui a passé ensuite un an à SPOIR et a fait fonction d'instituteur pendant 4 ans à EMANCE, est parfaitement à sa place en liberté surveillée ; son caractère actif et dévoué, les excellents contacts qu'il a su nouer avec les jeunes et les adultes sont les garanties certaines de la réussite de sa mission éducative auprès des jeunes dont il a la charge.

Mme MAUROUX-FONLUPT